

République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 MARS 2018

Le 19 mars 2018 à vingt heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur GAUJOUR Jean François, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 mars 2018

Présents Mmes COATTRENEC, KATAN, MALL, MARRANT, MONTEREMAL, MOSCA, , PEYLIN.

Mrs ARMAND, BERENGER, BOIZARD, , GAUJOUR, HURE, PELLET, ROUDET, VERGUIN, TROUILLOUD

Pouvoir : Mme DALLE donne pouvoir à M. HURE

Absent : Mmes MULLER, SCOLARI, M DAST

Le compte rendu de la séance du 05 février 2018 est approuvé.

Désignation d'un secrétaire de séance : Monsieur GAUJOUR Jean François propose Monsieur Roger Trouilloud - adopté à l'unanimité

Modification de l'ordre du jour :

Ajout d'une délibération : CCAS Désignation d'un membre suite à la démission d'une élue

Monsieur le Maire ouvre la séance

Monsieur le Maire fait part au Conseil des décisions prises en vertu de la délibération n°29 du 7 avril 2014 donnant délégation au Maire :

Décision 09/2018 : Offre de vente de gaz naturel - salle des fêtes

Décision 10/2018 : Contrat ski de fond - biathlon - raquettes - Ecole élémentaire

Décision 11/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte Grands Moulins de Paris/ SCI ANVINCLO (BONNAT)

Décision 12/2018 : Missions de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et de SPS - Isolation d'un demi-niveau du RDC et réfection d'une partie du plafond de l'atrium de la Mairie

Décision 13/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte LPCG/REVERDY-ERICO

Décision 14/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte CHEVALLIER/LOCATELLI

Décision 15/2018 : Renonciation droit de préemption urbain - Vte IND ERNOULT/SCI DES COULOURES

Décision 16/2018 : Missions SPS - réalisation d'un cheminement piéton RD49 Route de Saint Aupre

Le compte administratif ayant été présenté lors du conseil du 5 février 2018, une présentation synthétisée du compte administratif est projetée, faisant apparaître les résultats ci-dessous pour chaque section :

Toutes sections confondues ce sont :
2 654 050,891 euros de dépenses totales
3 737 519,63 euros de recettes totales

Soit un résultat de gestion excédentaire de
1 083 468,72 €
Dont 510 847 89 pour le fonctionnement
572 620,83 euros pour l'investissement

Les résultats à reporter au budget primitif 2018 sont donc de :

Résultat de fonctionnement au 31 décembre 2017 510 847,89 Euros qui peuvent être affecté à l'investissement article 1068 du BP 2018

Résultat d'investissement :

Résultat 2017 excédentaire de 572 620,83 euros

Résultat antérieur excédentaire de 270 648,06 euros

Soit un résultat de clôture de 843 268,89 euros qui sera repris en recettes d'investissement du budget primitif 2018 à l'article 001 report résultat n-1, auquel on enlève les restes à réaliser 2017 de la section d'investissement (- 314 489,50 en dépense et + 57 726 en recette). Ce qui donne un résultat réel de 586 495,39 €

Délibération N° 22/2018 :

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Roger TROUILLOUD, rapporteur,

EXPOSE l'exécution du Compte Administratif 2017

CA 2017						
Libellés	Section d'Investissement		Section de Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL						
Résultat reporté	0,00	270 648,06		0,00	0,00	270 648,06
Résultat affecté		568 820,75				568 820,75
Opérations de l'exercice	625 455,01	629 255,09	2 028 595,90	2 539 443,79	2 654 050,91	3 168 698,88
TOTAUX	625 455,01	1 468 723,90	2 028 595,90	2 539 443,79	2 654 050,91	4 008 167,69
Résultats de clôture		843 268,89	0,00	510 847,89	0,00	1 354 116,78
Restes à réaliser	314 499,50	57 726,00			314 499,50	57 726,00
TOTAUX CUMULES	314 499,50	900 994,89		510 847,89	314 499,50	1 411 842,78
RESULTATS DEFINITIFS		586 495,39		510 847,89	0,00	1 097 343,28

PRECISE, que ce compte administratif est conforme au compte de gestion du Monsieur le Trésorier Principal de Voiron.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur, et que Monsieur le Maire se soit retiré au moment du vote, et
après en avoir délibéré, le Conseil municipal

VOTE le compte administratif 2017 du budget principal par 16 voix pour.

ARRETE les résultats définitifs tels que résumé ci-dessus.

Délibération N° 23/2018 :

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2017 DU TRESORIER PRINCIPAL POUR LE BUDGET PRINCIPAL.

Monsieur Roger TROUILLOUD rapporteur,

PRECISE que le compte administratif de la commune est conforme au compte de gestion du Trésorier Principal de Voiron,

ET PROPOSE d'approuver le compte de gestion du budget principal pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion 2017 du Trésorier Principal.

Délibération N° 24/2017

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

Monsieur Roger TROUILLOUD, rapporteur,

EXPLIQUE que le résultat de fonctionnement constaté au Compte Administratif 2017 du budget principal doit faire l'objet d'une affectation.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2017, et constatant que le Compte Administratif présente :

X	Un excédent de fonctionnement de	510 847,89 €
	Un déficit de fonctionnement de.....	0,00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour mémoire exercice 2016

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur).....	0,00 €
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).	0,00 €
Virement à la section d'investissement.....	568 820,75 €
Résultat de l'exercice :	
Excédent.....	583 023,37 €
Déficit.....	

A) Excédent au 31.12.2017

Affectation obligatoire

* A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur).....	0,00 €
* Déficit résiduel à reporter.....	0,00 €
* A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)...	510 847,89 €
Solde disponible affecté comme suit :	
Affectation complémentaire en réserves (Compte 1068).....	510 847,89 € €

Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur ligne 002).... **0,00 €**
 Si nécessaire, par prélèvement sur le report à nouveau créditeur pour.

B) Déficit au 31.12. 2017

Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur)..... **0,00 €**
 Reprise sur l'excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur).....
 Déficit résiduel à reporter - budget primitif de
 Excédent disponible (voir A -solde disponible).....

C) Le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté

Après avoir entendu et délibéré :
 Le Conseil municipal à l'unanimité
 Donne son accord à l'unanimité pour l'affectation du résultat de fonctionnement mentionné ci-dessus.

PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET 2018.

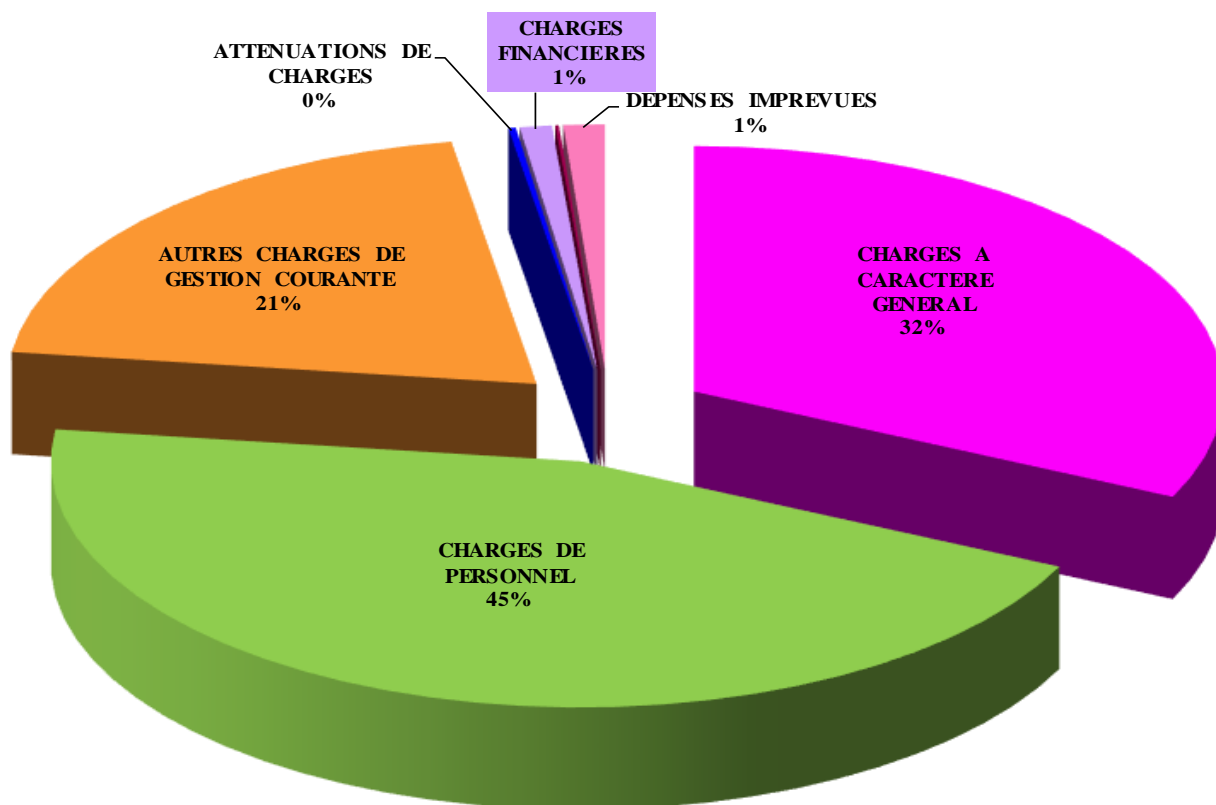
Toutes sections confondues Le Budget Primitif 2018 atteint : 4,511 millions d'Euros

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de.2 206 921,00

La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année et qui ne modifient pas le patrimoine communal.

Des dépenses réelles de fonctionnement en hausse de 4,56%.

Articles	Dépenses de Fonctionnement	BP 2017	BP 2018	Variation %
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	520 180,00	559 428,00	7,55%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	760 300,00	786 100,00	3,39%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	350 852,00	355 162,00	1,23%
O14	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 000,00	4 000,00	0,00%
66	CHARGES FINANCIERES	20 142,00	17 100,00	-15,10%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 250,00	1 900,00	
O22	DEPENSES IMPREVUES	10 780,00	22 001,00	
	Total dépenses réelles de Fonctionnement	1 669 504,00	1 745 691,00	4,56%
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	114 900,00	118 000,00	2,70%
O42	opérations d'ordre de cession	0,00	20 000,00	
O23	Virement à la section d'investissement	343 652,00	323 230,00	-5,94%
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2 128 056,00	2 206 921,00	3,71%



Les grands postes du budget de fonctionnement

Chapitre 011 « charges de gestion courantes », regroupe toutes les dépenses nécessaires au bon fonctionnement des services, elles sont en progression de 7,55%, en raison de nouvelles contraintes légales, vérification de l'air, d'entretien des bâtiments, (remise en état suite fuites de toitures, de changement d'occupants...) de choix politique mise en place d'une police municipale conjointement avec Moirans et Coublevie, du projet « livre mémoire de la commune, du soustraction d'une partie des espaces verts, de l'aide au lancement de la consultation pour nos marchés d'assurance,

Chapitre 012 « Charges de personnel » ce poste est en progression en raison principalement du besoin de pourvoir au remplacement d'agents en maladie et longue maladie et mi-temps thérapeutiques.

Chapitre 65 « autres charges de gestion courante » regroupe l'ensemble des contingents obligatoires, ainsi que l'enveloppe des subventions allouées aux associations et au Centre Communal d'Actions Sociales. Ce dernier est en progression en raison principalement de l'augmentation de la subvention allouée à la crèche parentale.

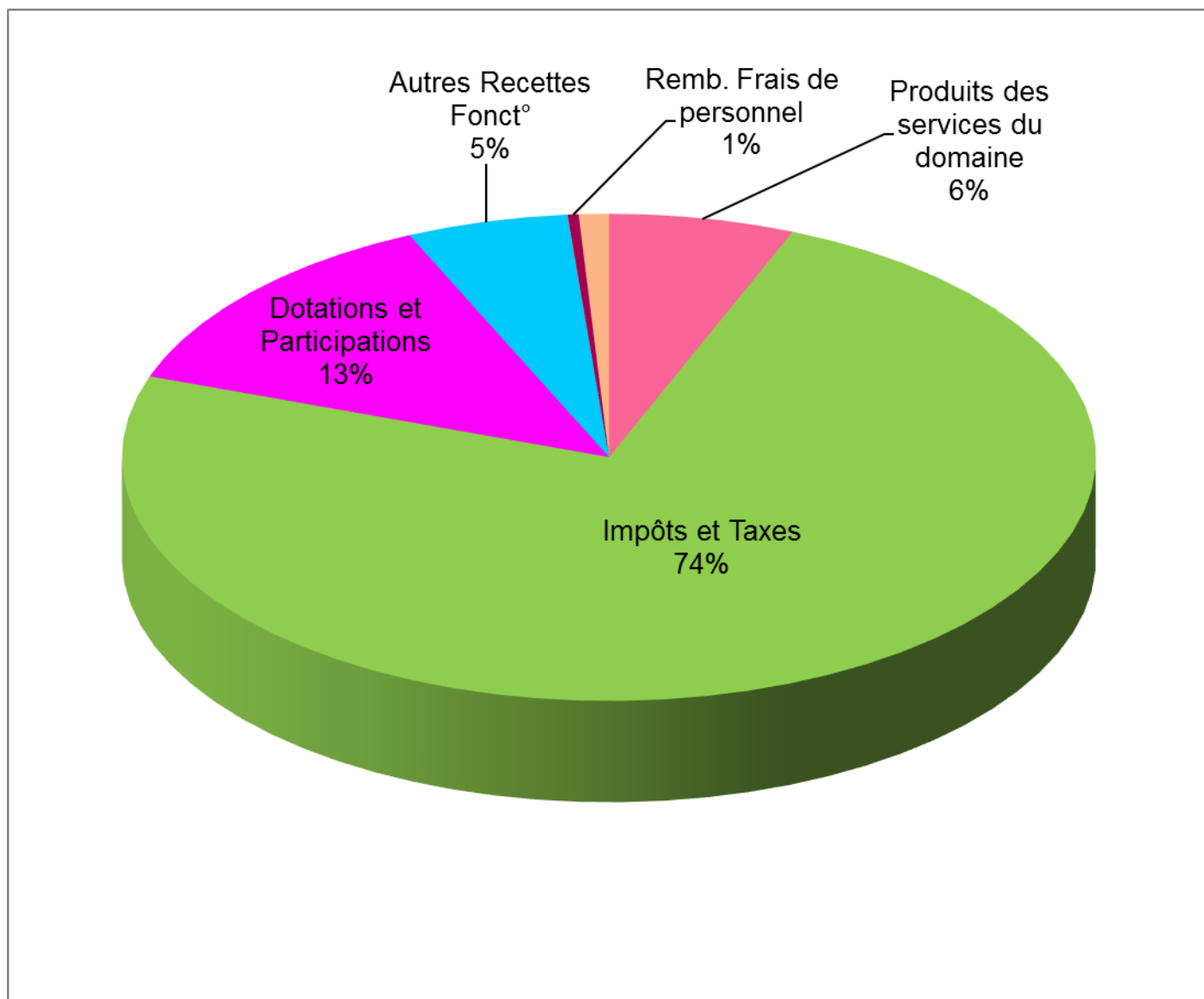
Chapitre 66 : les charges financières de la commune continuent de baisser. Pas de contraction d'emprunts depuis 2014.

Chapitre 67 « Charges exceptionnelles, sont en baisse, il s'agit principalement des prix pour la rentrée des élèves de CM2 en 6^{ème}, d'une enveloppe pour les foulées de Crossey, et pour l'achat de médailles pour les manifestations sportives. Choix de fêter tous les deux ans les sportifs méritants.

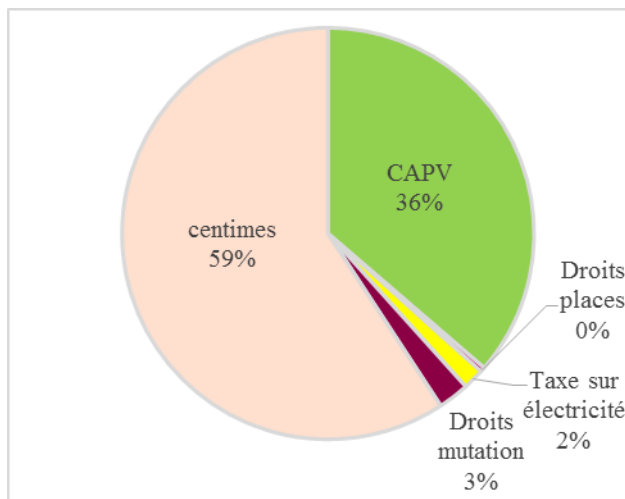
Chapitre 022 « dépenses imprévues ». Une enveloppe de 22 001 € est inscrite au budget. Elle permet en cours d'année et en cas de besoin de modifier les crédits alloués via une délibération prise en Conseil municipal, en affectant une partie de cette enveloppe à l'article comptable qui en aurait besoin.

Des recettes réelles de fonctionnement en hausse de 3,71%.

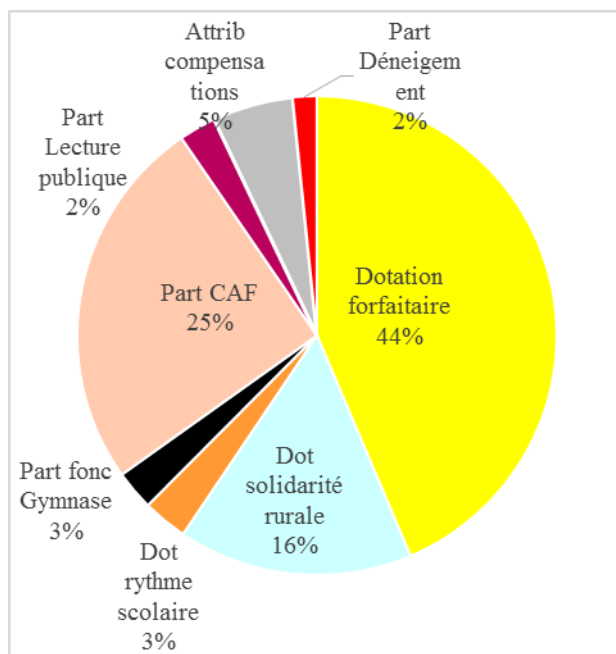
Articles	Recettes de Fonctionnement	BP 2017	BP 2018	Variation en %
70	Produits des services du domaine	129 700,00	135 880,00	4,76%
73	Impôts et Taxes	1 618 056,00	1 638 192,00	1,24%
74	Dotations et Participations	261 300,00	284 305,00	8,80%
75	Autres Recettes Fonct°	113 000,00	118 244,00	4,64%
76	Produits Financiers	0,00	300,00	
O13	Remboursement personnel salaire+charges	6 000,00	8 000,00	33,33%
77	Produits exceptionnels	0,00	22 000,00	
	Total recettes réelles de Fonct.	2 128 056,00	2 206 921,00	3,71%
OO2	Excédent fonct. Reporté	0,00	0,00	
79	Transfert de charges	0,00	0,00	
	TOTAUX	2 128 056,00	2 206 921,00	3,71%



La recette fiscale attendue pour 2018 avec le maintien des taux communaux est estimée à 970 000 €
Compositions du chapitre 73 « Impôts et taxes » qui représente 74 % des recettes de fonctionnement.



Les dotations de l'Etat à percevoir pour 2018 ne devraient pas être amputées, celles de la CAPV restent stables. Composition du chapitre 74 « dotations et participations », qui représente 13 % des recettes de fonctionnement.



La section d'investissement s'équilibre en recettes et dépenses à la somme de 2 304 443,78 Euros dont 2 102 267,78 euros de dépenses d'équipement, contre 1 524 108,87 en 2017.

Les principaux chantiers pour 2018

D'importants travaux sur les bâtiments : 903 873€, poursuite et fin de l'isolation thermique de la mairie, poursuite de la politique d'accessibilité des bâtiments publics communaux (AdaP). Rénovation de la Maison Pour Tous divers travaux dans les bâtiments scolaires et périscolaires dont notamment, l'agrandissement de la crèche, et du bâtiment cantine garderie, des travaux sur deux logements locatifs, chauffage de l'Eglise puisque facturation sur 2018.

Les travaux sur les divers réseaux pour : 685 925 € avec le Giratoire de Chartreuse, le programme de voirie annuel, la création d'un cheminement piéton et passerelle sur la Morge côté Vachonnes, la signalétique routière, l'étude pour la sécurisation d'ouvrages d'art, des travaux sur le réseau d'éclairage public et le renforcement du réseau d'électrification rurale.

Le Cœur du village : 194 728 € avec des démolitions et des travaux sur l'îlot «ex boulangerie », les missions pour la poursuite de l'aménagement du centre bourg accès cette année sur la rue de la mairie.

Plantations, Agencements de terrains : 163 000 € avec l'éclairage des courts de tennis 1-2 le projet d'un City Park plurisports, le renforcement des réseaux d'eau pluviales, des plantations et la reprise des concessions de l'ancien cimetière.

Acquisitions diverses : 132 242 € avec des acquisitions d'équipements divers pour les services techniques, pour le scolaire et périscolaire, la mairie, des équipements sportifs et des équipements de sécurité incendie, un échange de terrain dans le centre Bourg.

Etudes urbanistiques et autres : 22 498 € avec la modification du PLU et le schéma directeur des eaux pluviales.

A ces dépenses d'équipements il convient d'ajouter le remboursement du capital de la dette pour 92 250 €, 2 410 € pour les remboursements de cautions, 57 900 € pour le remboursement de la taxe d'aménagement, et enfin une enveloppe de dépenses imprévues pour 47 816,08 €.

Ces dépenses d'investissement sont financées par :

L'autofinancement espéré pour 2018 pour 323 230 €. Il s'agit de l'autofinancement dégagé entre les recettes et les dépenses de fonctionnement inscrites au budget 2018.

Du report du résultat d'investissement constaté au 31 décembre 2017 qui s'élève à 843 268,89 Euros.

Des recettes réelles d'investissements pour 999 944 € qui proviennent :

510 847,89€ de résultat de fonctionnement constaté au 31 décembre 2017 affecté dans sa totalité à la section d'investissement.

325 000 € d'emprunts. Cette enveloppe d'emprunt ne sera contractée qu'en cas de besoin.

95 097 € de subventions d'équipement, il s'agit de subventions pour lesquelles la commune a reçu les notifications d'attribution. D'autres dossiers sont en cours d'instruction.

Cheminement piéton	38 978 €
Isolation mairie	21 756 €
Coeur village	21 000 €
Chauffage église	9 000 €
Crèche	4 363 €

48 000 € Pour le F.C.T.V.A : Il s'agit du remboursement d'une partie de la TVA payée sur les investissements réalisés deux ans plus tôt et éligibles au FCTVA (Fond de compensation de la TVA)

21 000 € de Taxe d'Aménagement:

Délibération N° 25/2017

SUBVENTIONS ALLOUEES AUX ASSOCIATIONS INSCRITES AU BUDGET PRIMITIF 2018

Mesdames, COATTRENEC Véronique, DALLES catherine, MOSCA Marie Christine et Monsieur HURE Fabrice prennent pas part au vote.

Monsieur Roger TROUILLOUD, rapporteur,

RAPPELLE à l'assemblée que les subventions aux associations, inscrites au budget primitif, doivent faire l'objet d'une délibération.

RAPPELLE que par délibération numéro 103 /2017 le Conseil municipal a décidé d'allouer une avance de 16 000 € à l'association « multi-accueil les zébulons », que par délibération numéro 09/2018 le Conseil Municipal a décidé

d'allouer une avance de 20 000€ à l'association « AEJ », par délibération N° 10/2018 le Conseil Municipal a décidé d'allouer une subvention de 300 euros à l'association « histoire et mémoire des guerres, des génocides et des campos ».

EXPOSE à l'assemblée le tableau des subventions qui ont été étudiées lors des réunions de finances et de travail du Conseil municipal.

PROPOSE au vote les subventions suivantes :

A.C.C.A St Hubert	570,00
Amicale boules	1 350,00
UMAC	140,00
Basket "les Dauphins"	1 400,00
La Croix blanche	100,00
Chorale la "Stéphanelle"	650,00
Chorale Amis Voix, art et musique en pays Voironnais	150,00
Club des Gentianes	700,00
Crossey Animations	400,00
West Side Country	80,00
Les Pommes Dauphines	600,00
Crèche les zébulons	76 000,00
Dynamic Gym	500,00
Foot	2 600,00
Jog and Stretch	230,00
Karaté	850,00
Tennis Club de Crossey	1 800,00
M.P.T	13 500,00
Animation Expression Jeunes	85 922,00
Ski club	1 250,00
Tennis de Table	1 650,00
EVA	200,00
Ski nordique Chartrousin	100,00
Lycée Ferdinand buisson mémoire de guerres	300,00
Union Cycliste Voironnais	200,00
Association sportive lycée E Herriot de Voiron	100,00
TOTAL SUBVENTIONS	191 342,00

Après avoir entendu et délibéré

Le Conseil municipal, par 13 voix pour, décide d'allouer les subventions ci-dessus désignées.

S'engage à inscrire la somme de 191 342,00 € à l'article 6574 du budget primitif 2018 du « budget principal ».

Délibération N° 26/2017

SUBVENTIONS DU BUDGET PRINCIPAL 2018 AU BUDGET DU CCAS 2018.

Monsieur Roger TROUILLOUD, rapporteur,

RAPPELLE à l'assemblée que le budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, ne peut s'équilibrer qu'avec une subvention du budget principal.

RAPPELLE que le Budget annexe du Centre Communal d'Action Sociale, fait l'objet d'un vote du Conseil d'Administration qu'il préside. Le projet de budget Primitif CCAS 2018 sera présenté au Conseil d'administration le 22 mars 2018.

EXPOSE à l'assemblée que le projet de Budget Primitif du CCAS 2018 fait état d'une subvention du budget principal de 9 500 €.

Cette subvention permet de financer le repas et les colis des aînés de la commune ainsi que des secours en argent ponctuels.

PROPOSE au vote de l'assemblée la subvention de 9 500 €

Après discussion et délibération,

Le Conseil municipal décide par 17 voix d'allouer une subvention de 9 500 € au Budget Primitif 2018 du CCAS. :

S'engage à inscrire cette somme de 9 500 € à l'article 657362 « Subventions de fonctionnement au CCAS » du budget primitif 2018 du « budget principal ».

Délibération N° 27/2017

VOTE DES TAUX COMMUNAUX Délibération annexée au Budget Primitif 2018

Monsieur Roger TROUILLOUD rapporteur,

EXPLIQUE :

Que lors des réunions de travail du conseil sur le projet de budget primitif 2018, il a été rappelé que le taux de la Taxe d'habitation a été augmenté en 2015 pour compenser une partie des diminutions des dotations de l'Etat.

Pour 2018 la proposition est de maintenir les taux votés en 2017.

PROPOSE de maintenir les taux communaux de l'année précédente,

PROPOSE que les taux communaux pour 2018 soient les suivants :

- Taxe d'habitation 11,00 %
- Taxe du Foncier Bâti 20,94 %
- Taxe du Foncier Non Bâti 45,86 %

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal donne son accord par 17 voix.

Délibération N° 28/2017

CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUBVENTIONS POUR L'ASSOCIATION « A.E.J »

Monsieur Roger TROUILLOUD rapporteur,

RAPPELLE, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association AEJ dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Mairie de St Etienne de Crossey, 134, rue de la mairie.

EXPOSE le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 85 922,00 € à l'association « A.E.J » pour l'année 2018.

PROPOSE au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil Municipal par 17 voix pour autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Fait et délibéré en mairie, les jours, mois et an ci-dessus.

Délibération N° 29/2017

**CONVENTION ETABLISSANT LES MODALITES DE SUVENTIONS POUR L'ASSOCIATION
MULTI-ACCUEIL « LES ZEBULONS »**

Monsieur Roger TROUILLOUD rapporteur,

RAPPELLE, que la commune de Saint Etienne de Crossey, reconnaît un intérêt local à l'association Multi-accueil « Les Zébulons », dont le siège social est à Saint Etienne de Crossey, Chemin des écoliers.

EXPOSE le projet de convention établissant les modalités de versement de la subvention de 76 000€ à l'association Multi-accueil « les Zébulons » pour l'année 2018.

PROPOSE au vote de l'assemblée le présent projet de convention.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal par 17 voix, autorise Monsieur le Maire à signer cette convention.

Délibération N° 30/2017

Vote du Budget Primitif 2018 du budget Principal

Monsieur Roger TROUILLOUD rapporteur,

PRESENTE, le budget primitif communal du budget principal :

Section de Fonctionnement	2 206 921,00 €
Section d'investissement	2 304 443,78 €

Le présent budget étant présenté en équilibre.

PROPOSE au vote de l'assemblée la présente présentation.

Après avoir entendu et délibéré :

Le Conseil municipal

Adopte à l'unanimité le budget Primitif du budget principal de l'exercice 2018.

Délibération N° 31/2017

SUIVI N° 04 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDITS DE PAIEMENT
« Aménagement cœur du village »
AP/CP N° 04

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 26/2014 votée en conseil municipal du 07 avril, portant création d'une autorisation de programme numéro 04 pour l'aménagement du cœur du village.

Il rappelle le montant de la l'APCP : **2 311 027,68 €**

AUTORISATION DE PROGRAMME NUMERO N° 04

IMPUTATION BUDGETAIRE : 2313 -2111-2115-21534 pour les dépenses et 1321-16411-1068 pour les recettes.
Le montant de l'autorisation de programme peut être ramené à : 2 214 793,01 € soit une diminution du total de l'APCP de 96 234,67 euros (Missions verdi moins élevées que prévu).

Répartition des crédits de paiement pour cette APCP.

		Total Réalisés Antérieurs	réalisés 2017	TOTAL REALISES ANTERIEURS	prévisions 2018	prévisions 2019	prévisions 2020	TOTAUX
2313	Etudes, missions, démolitions, aménagt	654 601,17	16 993,20	671 594,37	194 728,00	245 000,00	325 000,00	1 436 322,37
2111	terrains nus	777,44	0,00	777,44	0,00	0,00	0,00	777,44
2115	achats bâtiments	766 315,63	0,00	766 315,63	0,00	0,00	0,00	766 315,63
21534	réseaux	1 990,50	9 387,07	11 377,57	0,00	0,00	0,00	11 377,57
	TOTAUX DEPENSES	1 423 684,74	26 380,27	1 450 065,01	194 728,00	245 000,00	325 000,00	2 214 793,01
1321	Subventions	0,00	0,00	0,00	21 000,00	0,00	0,00	21 000,00
16411	Emprunts	300 000,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
1068	autofinancement	1 123 684,74	26 380,27	1 150 065,01	173 728,00	245 000,00	325 000,00	1 893 793,01
	TOTAUX RECETTES	1 423 684,74	26 380,27	1 450 065,01	194 728,00	245 000,00	325 000,00	2 214 793,01

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le suivi de l'autorisation de programme numéro 04 « Aménagement du cœur du village », comme présentée ci-dessus.

ADOPTÉ : par 17 voix pour

Délibération N° 32/2017

SUIVI N° 06 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME /CREDITS DE PAIEMENT
« Mises en accessibilité des E.R.P intérieures et extérieures »
AP/CP N° 03

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération N° 06/2013 votée lors du conseil municipal du 14 janvier 2013, portant création d'une autorisation de programme Numéro 03 pour les mises en accessibilités des E.R.P ET PAVE.

RAPPEL DU MONTANT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME : 988 347,41 €

MODIFICATION DU MONTANT DE CETTE AUTORISATION DE PROGRAMME : - 349 364,24 euros en raison du pointage fait sur le dossier SOCOTEC, qui ne tient pas compte des travaux réalisés, de plus les estimations de travaux faites dans l'étude SOCOTEC sont sur estimées en coût. Enfin la commune est maître d'œuvre dans cette opération, alors que l'étude SOCOTEC prévoit une mission externe de MO.

Le montant de l'autorisation de programme est donc ramené à 638 983,17 euros.

Rappel des réalisés à ce jour :

		Total réalisés	réalisés 2017	CUMUL Réalisés
21311	travaux mission ERP Mairie	46 535,89	14 529,01	61 064,90
21312	Travaux mission ERP Ecoles	11 610,19	2 646,20	14 256,39
21318	Travaux mission ERP Autres bâtiments	71 738,96	18 783,32	90 522,28
21312	Travaux mission ERP Bâtiments productifs de revenus			0,00
2152	Travaux mission accessibilité voirie			0,00
TOTAUX DEPENSES		129 885,04	35 958,53	165 843,57
	Subventions		11 860,00	11 860,00
	Emprunts		0,00	0,00
	autofinancement	129 884,64	24 098,53	153 983,17
TOTAUX RECETTES		129 884,64	35 958,53	165 843,17

Répartition des crédits de paiement et de recette de 2018 à 2021.

Prospective à venir :

Art	Libelles	CUMUL Réalisés	prévisions 2018	prévisions 2019	prévisions 2020	prévisions 2021	TOTAUX
21311	travaux mission ERP Mairie	61 064,90	350,00	0,00	0,00	0,00	61 414,90
21312	Travaux mission ERP Ecoles	14 256,39	4 420,00	0,00	0,00	0,00	18 676,39
21318	Travaux mission ERP Autres bâtiments	90 522,28	8 530,00	76 000,00	76 000,00	76 000,00	327 052,28
2152	Travaux mission accessibilité voirie	0,00	0,00	77 280,00	77 280,00	77 280,00	231 840,00
TOTAUX DEPENSES		165 843,57	13 300,00	153 280,00	153 280,00	153 280,00	638 983,57
2323	Subventions	11 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 860,00
16411	Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	autofinancement	153 983,17	13 300,00	153 280,00	153 280,00	153 280,00	627 123,17
TOTAUX RECETTES		165 843,17	13 300,00	153 280,00	153 280,00	153 280,00	638 983,17

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'arrêter le suivi de la proposition de programme numéro 03 « Mises en accessibilités des ERP ».

ADOPTÉ : par 17 voix pour.

Délibération N° 33/2017**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION DU PAYS VOIRONNAIS
FONDS DE CONCOURS AUX PETITES COMMUNES
RENOVATION DE LA MAISON POUR TOUS**

Monsieur le Maire fait état du projet de travaux suivant : rénovation de la Maison Pour Tous.

Ce bien communal doit faire l'objet d'une rénovation intérieure afin de répondre aux besoins actuels de son occupant, l'association « Maison Pour Tous » et aux contraintes réglementaires applicables aux Etablissements Recevant du Public.

Le budget prévisionnel pour la réalisation de cette opération est estimé à 222 991,00 € HT
soit 267 589,20 € TTC.

La commune sollicite le soutien du Pays Voironnais à hauteur de 73 848,00 €. Les travaux devraient être exécutés courant 2018.

L'imputation au niveau de la section d'investissement sera la suivante : 21318-16.

Le Conseil Municipal ;

Sur la base de ces éléments,

Après en avoir délibéré :

- Approuve le lancement de l'opération,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter la Communauté d'Agglomération du Pays Voironnais, afin d'obtenir une aide financière pour le financement des travaux de rénovation du bâtiment communal, la Maison Pour Tous,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire au bon déroulement de ce dossier.

La présente délibération est adoptée à l'unanimité

Délibération N° 34/2017**REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 2018**

Monsieur le Maire

Vu l'article L 2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques qui pose le principe selon lequel toute occupation ou utilisation privative du domaine public donne lieu au paiement d'une redevance. Ainsi, les emplacements occupés par un commerçant pour son activité font l'objet d'une redevance au titre de l'occupation du domaine public.

Vu la délibération N° 28/2017, votée le 13 mars 2017, instaurant une redevance d'occupation du domaine public pour deux commerces situés sur la commune, la Fleuriste POPPY FLEURS, et la boulangerie PAUL'CILE au tarif de 12 € le m² pour l'année 2017,

Expose qu'il convient de fixer le tarif pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE :

De ne pas augmenter la redevance d'occupation du Domaine public pour l'année 2018 en la laissant à 12 €.

- ADOPTÉ : à l'unanimité

Délibération N° 35/2017

**• MISE A JOUR DU CLASSEMENT DE LA VOIRIE COMMUNALE
Classement dans la voirie communale
d'un chemin rural au lieu-dit "SAINT ETIENNE"**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la dernière mise à jour du tableau de classement a été réalisé fin 2010 et approuvé par délibération du conseil municipal n°10/2011 en date du 14 février 2011.

Cette mise à jour avait permis d'identifier 30 150 mètres de voies communales et 9 280 m² d'Espace Public

Cette mise à jour du classement de la voirie communale, concerne le classement d'un chemin rural au lieu-dit "SAINT ETIENNE".

Cette nouvelle voie débute au carrefour avec la RD 49d et se termine au droit de la parcelle cadastrée D 773, soit une longueur de 50 mètres.

Le Conseil municipal décide de valider cette modification du classement de la voirie communale et d'intégrer dans ce classement cette nouvelle voie communale dans le domaine public.

CONSIDERANT

que cette opération de classement n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurée par les voies, la présente délibération approuvant le classement des voies communales est dispensée d'enquête publique en vertu des articles L 141-4 à L 141-10 du code de la voirie routière,

Monsieur le Maire propose d'approuver l'intégration de cette nouvelle voie communale dans le classement de la voirie communale.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents

SE PRONONCE

- pour le classement de cette voie communale, comme indiqué ci-dessus, pour une longueur de 50 mètres.

- pour lui donner le nom de Chemin de Côte Guère. Elle aura le numéro 33 dans le classement de la voirie communale.

Cette situation conduit donc le conseil municipal à fixer la nouvelle longueur de voies communales à 30 200 mètres.

Le tableau de classement et le plan de classement seront mis à jour ultérieurement sur le fondement de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Délibération N° 36/2017

● **TRANSFERT EN PARTIE**
● **DU CHEMIN DE COTE GUERE ET DU PARKING SITUE SUR LA PARCELLE D 477**

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal qu'il faut régulariser un état de fait concernant les emprises de la route départementale n° 49d appelée Rue du Tram.

En effet il apparaît que cette route départementale passe en partie sur le chemin de Côte Guère et en partie sur le parking situé sur la parcelle D 477.

Le Conseil municipal décide de valider cette décision de principe, sachant que le Département va se charger de son côté de nommer un géomètre DPLG pour établir les surfaces exactes qui lui seront transférées.

APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents

SE PRONONCE

- pour régulariser cet état de fait, en transférant au Département une partie du chemin de Côte Guère et une partie du parking située sur la parcelle D 477.

Délibération N° 37/2017

SIGNATURE CONVENTION DES FRAIS DE SCOLARITE ENTRE LES COMMUNES DE MASSIEU ET DE ST ETIENNE DE CROSSEY POUR L'ANNEE 2017-2018

Vu le courrier de la commune de Massieu en date du 9 juin 2016, accordant une dérogation scolaire sur la commune de Saint-Etienne de Crossey, de deux enfants habitant à Massieu et acceptant de prendre en charge la participation aux frais de scolarité de ces enfants.

Vu le montant de la participation par élève s'élevant à 250 €,

Considérant qu'une convention doit être établie entre la commune de Saint-Etienne de Crossey et la commune de Massieu.

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer la convention.

Après lecture de la convention et délibération,

Le Conseil Municipal par 17 voix

Autorise Le Maire à signer la convention des frais de scolarité entre les communes de Massieu et de Saint-Etienne de Crossey pour l'année 2017-2018.

QUESTIONS DIVERSES

POINT COMMISSIONS :

Urbanisme :

Madame Marrant signale que depuis le mois de janvier de nombreux dossier d'autorisation des sols ont été déposés. Les enquêtes publiques pour le schéma directeur des eaux pluviales et pour le PLU se terminent le jeudi 22 mars. Le Commissaire enquêteur a 15 jours pour rendre ses avis.

La solution que la commune a donnée au service de ramassage des ordures ménagères pour la tournée au Charrat ne convient pas au Pays Voironnais.

Madame MARRANT fait le compte rendu de la réunion sur le CLH et sur les gens du voyage

Prochaine commission le 9 avril 2018

Travaux :

Pour le moment peu de travaux sont en cours. Le branchement pour le chauffage de l'église aura lieu le 26 mars des essais seront fait et la réception des travaux pourra intervenir le jour même.

Une réunion a eu lieu avec la maîtrise d'œuvre pour la rénovation de la Maison Pour Tous, un compte rendu sera donné dans la semaine. De même une première réunion a eu lieu pour l'isolation de la Mairie, côté secrétariat, la maîtrise d'œuvre propose un phasage des travaux, tout d'abord la partie secrétariat puis les salles élus et urbanisme ainsi que la kitchenette.

Le déplacement du radar pédagogique sur la rue du tram a été demandé aux services techniques.

Nous n'avons toujours pas de nouvelle d'ENEDIS pour la reprise de la chaussée en enrobé chemin de dessus.

Divers appels d'offres ont été lancés la semaine dernière : le cheminement piéton aux Vachonnes, les contrôles techniques des bâtiments, le marquage au sol.

Une réunion de piquetage pour le giratoire Chartreuse est prévue semaine prochaine, une réunion aura lieu pour présenter aux riverains les travaux à venir.

Prochaine commission : le 29 mars 2018

Vie du village

Vendredi a eu lieu le 3^{ème} spectacle de la saison culturelle, cette soirée a fait environ 90 entrées. Le nouvel animateur d'AEJ a encadré les jeunes dans leur vente de boissons. Le produit de cette vente financera un camp dans la Drome où les jeunes seront reçus dans un atelier de chocolat. Le 23 mars aura lieu le concert de Jazz pour les scolaires dans le cadre du Voiron Jazz festival. Le 23 mars également, une soirée astronomie se déroulera en Mairie avec comme thème, la découverte de nouveaux astéroïdes suivi d'une observation sur le parking de la Mairie. Les Pommes Dauphines feront deux représentations les 24 et 25 mars. Le 5 avril aura lieu le concert dans le cadre de Voiron jazz festival avec en première partie les enfants et adultes de la MPT.

Des élus de Chambaron sur Morge viendront prochainement à St Etienne de Crossey.

Le 22 avril le Troc o plantes aura lieu à St Etienne de Crossey.

Pour la programmation de la saison culturelle 2018/2019 la commission travaillera sur un spectacle avec le CMEJ Monsieur Roudet présente au Conseil le nouveau seau à compost « Bio-seau » avec des sacs biodégradables qui sera distribué en Mairie.

Prochaine commission : le 20 mars 2018

Enfance jeunesse et action sociale

Madame Peylin signale que le CCAS se réunira le 22 mars pour voter le budget.

Les instituteurs et institutrices ont fait un gros nettoyage à l'école élémentaire. Des livres et des ordinateurs ont été portés à la Ressourcerie par les services techniques

La Directrice de la crèche a demandé une rupture conventionnelle. Le bureau cherche actuellement une nouvelle directrice ayant soit un diplôme d'éducatrice de jeunes enfants ou d'infirmière ou puéricultrice.

Le CEJ Enfance Jeunesse arrive à son terme, il va être renouvelé avec l'intégration de la commune de St Nicolas de Macherin. Le problème reste la participation financière et la clé de répartition entre les trois communes.

L'assemblée générale d'AEJ aura lieu le 28 mars

Madame Peylin fait ensuite le compte rendu de la réunion de l'ASSAD qui intégrera le Pays Voironnais

Monsieur le Maire annonce que suite au décès du Maire des communes du Tour du lac, il sera nécessaire de réinstaller l'exécutif du Pays Voironnais. Président et Vices Présidents seront désignés le 3 avril 2018

Clôture de la séance à 22 h 40

**LE PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL AURA LIEU LE LUNDI 9 AVRIL 2018 A 20H30 DANS LA SALLE DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Affiché le 26 mars 2018